

## Les enjeux et déroulement de la formation préparatoire à l'examen à la catégorie « BE » du permis de conduire.

### ❖ Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise des compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

### ❖ Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences pour la conduite d'un ensemble de véhicules.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les caractères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des compétences associées, qui implique la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

- La formation théorique au permis BE

La formation théorique au permis BE est identique à celle du permis B. Vous en êtes dispensé si vous êtes titulaire du code depuis moins de 5 ans.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire (hors permis de catégorie A : moto). Après être inscrit à l'examen du code de la route, vous devrez vous présenter dans un centre agréé (suivant votre choix). Pour toute présentation à l'examen, munissez-vous de votre pièce d'identité.

Les résultats vous sont adressés par courrier électronique dans un délai de 24 heures après le passage de l'épreuve.

## Attestation de réussite au code de la route



Vous avez passé l'**Epreuve Théorique Générale** du permis de conduire le 01/01/2022 sur le site de rue XXXXXXXX 12345 XXXXXX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 35 sur 40.

**Avis : FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
C : Le conducteur	
R : La route	02
U : Les autres usagers	
D : Réglementation générale et divers	01
A : Réglementation générale et divers	
M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	01
P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
S : Équipement de sécurité des véhicules	
E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Informations Ministère de l'Intérieur : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

- La formation pratique au permis BE

Cette formation a pour but de vous préparer à l'épreuve pratique du permis BE, qui comporte deux parties :

- ❖ **Une partie HORS CIRCULATION** durant laquelle vous serez initié aux manœuvres courantes liées à la conduite avec remorque attelée.  
L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoirs – faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérification du véhicule, manœuvre, attelage et dételage...  
**L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.**
  
- ❖ **Une partie EN CIRCULATION** au cours de laquelle vous apprendrez progressivement à conduire avec une remorque dans des conditions réelles de circulation.  
L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en sécurité.  
Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :
  - Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
  - Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et des voies de décélération ;
  - Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
  - Dépasser et croiser des véhicules ;
  - Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
  - Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Tout au long de l'épreuve, l'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, qui est un acte difficile et qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
<b>Total général</b>								
<b>Observations</b>								
								Examen non mené à son terme
<b>BILAN</b>					<b>INSUFFISANT</b>	<b>FAVORABLE</b>		

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant le lien : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire> avec votre numéro NEPH, 48 heures après.

- Conditions de passage

Les pièces à fournir pour passer l'examen sont : carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour.

Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

17 rue de l'étang – ZI – 70400 BUSSUREL – Tel : 03.84.46.33.36 – Fax : 03.84.46.09.35

[www.transformation70.fr](http://www.transformation70.fr) E-mail : [carole.mouginot@transformation70.fr](mailto:carole.mouginot@transformation70.fr)

Siret 441 405 552 00015 – naf 8559A – n°TVA intracommunautaire FR 22 441 405 552 – Banque : BPBFC Audincourt n° 811213146504  
N° d'existence 43700045770